

Conseil communal de Lausanne

Interpellation *urgente*

Un café Philip Morris au Flon ? Qu'en dira-t-on ?

Initiant(e)s : Laurence Munding-Jaccard et consorts

Plusieurs articles récents sont sortis sur le projet de Philip Morris (PMI) d'ouvrir un établissement dans le courant 2017, avec pour objectif de créer une vitrine pour la commercialisation de leur nouveau dispositif iQos (I Quit Ordinary Smoking). Ce système consiste à insérer des mini-cigarettes (contenant du tabac et un filtre) dans un appareil qui chaufferait le tabac. Cela libérerait de la vapeur et non plus de la fumée.

Le projet a été depuis fin septembre à l'enquête publique pour une durée de 4 semaines.

Lausanne, siège mondial de PMI, a été choisie par l'entreprise pour accueillir ce café. Il s'agit d'un projet-pilote destiné à être implanté plus largement à travers le monde.

Ce café sera établi au Flon, quartier branché de la jeunesse et de la nuit. Il sera sur 3 niveaux, comprenant un magasin des produits de la marque, des expositions artistiques, un café-restaurant, une salle de réception avec possibilité de discothèque, des espaces de co-working, un accès internet gratuit, une terrasse...Donc un environnement très attractif et extrêmement bien situé.

Ce lieu, sans fumoir, permettra aux clients de consommer via le système I-QOS dans les différents espaces. Dans ce contexte, le système I-QOS permettrait donc de contourner la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (LIFLP) votée en 2009, car le tabac ne serait pas brûlé mais chauffé. L'absence de combustion permettrait à ce produit d'être qualifié de produit à risque réduit.

C'est du moins ce que disent les industriels du tabac. Peut-on les croire ? A savoir que les études évaluant le potentiel de réduction des risques du système I-QOS sont le fait des industriels du tabac principalement. Dans tous les cas ce produit a été mis sur le marché en 2015 et il n'y a donc en aucun cas le recul nécessaire pour s'assurer d'une diminution des risques pour la santé.

Par ailleurs la loi interdit la publicité pour les produits du tabac visibles du domaine public. Qu'en est-il du respect de la loi si Philip Morris ouvre cet établissement d'envergure en plein centre de notre ville, dans un lieu aussi fréquenté par des jeunes notamment ?

Finalement qu'en est-il alors de l'engagement politique de la ville pour la protection de la jeunesse et la prévention si le système I-QOS est autorisé dans un café-restaurant, alors même qu'il provoque toujours une dépendance forte, car la nicotine, elle, est toujours présente. De plus ce produit est qualifié à nocivité réduite. Il y a donc nocivité...

La députée Mme Freymond Cantone a d'ores et déjà interpellé le Conseil d'Etat sur ce projet et attend aussi des réponses.

Nous nous permettons, pour notre part de poser ces questions à la municipalité :

1. Que pense la municipalité de ce projet ? A-t-elle mesuré l'ensemble des enjeux (administratifs, politiques et de santé publique) relatifs à l'ouverture d'un tel établissement ?
2. La municipalité de Lausanne a-t-elle la possibilité de s'opposer à ce projet. Si oui, a-t-elle l'intention de le faire ?
3. Quelle assurance a la municipalité que le projet est conforme aux lois en vigueur ?

Conseil communal de Lausanne

4. Où en est la procédure de mise à l'enquête publique ? La Municipalité a-t-elle connaissance d'oppositions déposées dans le cadre de celle-ci ? Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas elle-même déposé une opposition ?
5. Si le projet se concrétise, quelles seront les actions de la municipalité pour s'assurer que le cadre est respecté (interdiction d'accès aux mineurs, vérification de la qualité de l'air...)

Lausanne, le 24.10.2016

Pour le groupe Socialiste : Laurence Mündinger Jaccard

Pour le groupe Ensemble à Gauche : Hadrien Buclin

Pour le groupe les Verts : Géraldine Bouchez

Carine L. 7.5.12 N. P. W. J. J.
T. R. K. B. B. B.